

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 85 Communication sur la signature de la convention d'occupation du domaine public avec l'association « le Pari's des Faubourgs » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé face au gymnase Marie Paradis au 5 rue Léon Schwarzenberg (10e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 10^e arrondissement en date du 24 juin 2019, autorisant la Maire du 10^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé face au gymnase Marie Paradis au 5 rue Léon Schwarzenberg (10^e) avec l'association « Le Pari's des Faubourgs » ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Il est pris acte de la communication de la Maire relative à la délibération du 24 juin 2019 du Conseil du 10^e Arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé du domaine public à titre gratuit avec l'association «Le Paris des Faubourgs».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO